



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

**Avis d'enquêtes publiques conjointes préalables
à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de
l'alimentation en eau potable d'une partie du territoire communal de Saint-Vincent-
d'Olargues à partir des captages Vergne et Julio Bas, et de l'instauration des périmètres
de protection et des servitudes qui en découlent.**

Les travaux d'amélioration de la production des captages des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable d'une partie du territoire communal de Saint-Vincent-d'Olargues à partir des captages Vergne et Julio Bas et l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent sont soumis à la procédure d'enquête publique.

Les enquêtes publiques préalables à la déclaration d'utilité publique de ces travaux se dérouleront conjointement du jeudi 18 octobre 2018 à 9h00 au mardi 6 novembre 2018 à 17h00, soit pendant 20 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif de Montpellier pour conduire ces enquêtes est Monsieur Louis BESSIERE, fonctionnaire du ministère de l'Economie et des Finances, retraité.

les dossiers d'enquête :

Pendant toute la durée des enquêtes, les dossiers d'enquête comprenant notamment l'avis de l'Agence Régionale de Santé seront déposés et consultables en mairie de Saint-Vincent-d'Olargues, siège de l'enquête (à titre indicatif, ouverture des bureaux : lundi de 10h à 11h30 et de 14h à 15h30 / mardi de 14h à 15h30 / jeudi de 10h à 11h30).

Les observations et propositions du public :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée des enquêtes, soit du jeudi 18 octobre 2018 à 9h00 au mardi 6 novembre 2018 à 17h00 :

- sur les registres d'enquête déposés en mairie de Saint-Vincent-d'Olargues, siège de l'enquête ;
- par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais aux registres après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Monsieur Louis BESSIERE, commissaire enquêteur
«Captages Vergne et Julio Bas»
Mairie de Saint-Vincent-d'Olargues
Le village
34390 Saint-Vincent-d'Olargues

- auprès du commissaire enquêteur qui recevra, en personne, les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie de Saint-Vincent-d'Olargues les :
 - jeudi 18 octobre 2018 de 9h00 à 12h00,
 - jeudi 25 octobre 2018 de 9h00 à 12h00,
 - mardi 6 novembre 2018 de 14h00 à 17h00.
- sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Les rapports et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales – bureau de l'environnement) et en mairie de Saint-Vincent-d'Olargues.

À l'issue de la procédure, le Préfet de l'Hérault pourra déclarer ou refuser:

- la déclaration d'utilité publique au titre du code de la santé publique pour les travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable d'une partie du territoire communal de Saint-Vincent-d'Olargues à partir du captage Vergne,
- la déclaration d'utilité publique au titre du code de la santé publique pour les travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable d'une partie du territoire communal de Saint-Vincent-d'Olargues à partir du captage Julio Bas,
- l'instauration au titre du code de la santé publique des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent.